



COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF

Séance du samedi 9 décembre 2023

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil Communal Consultatif autour d'un ordre du jour co-construit avec les membres de ce dernier.

Devenir du café « le Véga »

Sujet inscrit à l'ordre du jour par Madame Auxent. La parole lui est donnée pour préciser ses attentes sur ce sujet.

Le « café le Véga » est l'exemple type du café de quartier traditionnel, l'un des derniers dans le quartier du Pré Catelan et qui a fermé dernièrement. C'était un lieu de vie solidaire, d'échanges qui proposait en parallèle de son activité de café, un système d'épargne populaire qui permettait le financement de sorties et d'activités.

Ce lieu était un vrai vecteur de lien social.

Monsieur le Maire explique que la Ville, consciente du rôle joué par cet établissement, s'est fortement mobilisée pour aider les propriétaires à maintenir leur activité dans la durée et à éviter la fermeture, notamment en y localisant l'activité de repair café portée par l'association « la Petite Madeleine » après délibération du Conseil Municipal.

Une clientèle fluctuante et le COVID ont malheureusement conduit à la fermeture de l'établissement.

Dès qu'elle en a eu connaissance, la municipalité a tenu à manifester sa volonté que ce lieu de vie sociale soit préservé, notamment par une délibération adoptée en Conseil Municipal de décembre 2022 dont la finalité était aussi de dissuader d'éventuels promoteurs immobiliers.

Le dernier Conseil municipal a voté l'acquisition du lieu sur la base d'une estimation du service des domaines à hauteur de 400 000 €. La Ville souhaite que l'acquisition de l'immeuble soit effective avant le 31 décembre, mais les démarches notariales sont susceptibles de retarder l'acte au 1^{er} semestre 2024.

Suivra ensuite une phase de réflexion partagée sur l'avenir de ce lieu avec la volonté municipale d'y maintenir un lieu de vie sociale et solidaire. Cette réflexion partagée passera par une concertation sous la forme d'un atelier urbain de proximité (un samedi matin) afin de recueillir les attentes, les idées, les avis de celles et ceux qui vivent dans la proximité du site. La Ville se fera accompagner dans cette démarche par un cabinet en charge de l'animation de cet atelier urbain de proximité.

Madame Auxent suggère que le sujet puisse aussi faire l'objet d'échanges au sein du CCC.

Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'une phase de travaux sera nécessaire pour que le lieu soit en capacité d'entamer sa nouvelle vie.

Déploiement des containers à verre

Le sujet est inscrit à l'ordre du jour par Monsieur Stasiak, excusé ce jour.

Ce sujet a déjà été évoqué dans le cadre d'un précédent CCC.

Obligation sera faite prochainement de collecter séparément le verre via un apport volontaire des habitants dans des bennes dédiées. L'objectif est de trier plus et mieux pour une meilleure valorisation du verre.

Un gros travail a été mené par les services techniques, la MEL et le délégataire de la Mel, afin de définir les emplacements de ces bennes en tenant compte des contraintes techniques, du respect du cadre de vie et de la qualité de vie des habitants.

Le déploiement des points d'apport volontaire devrait être finalisé en février.

Monsieur le Maire préconise que le « Magdeleine » de février se fasse l'écho de ce changement important pour les habitants.

Les futures bennes à verre seront esthétiquement sobres, équipées de capteurs qui permettront d'alerter le prestataire quand elles seront pleines, et accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour des raisons évidentes de tranquillité, les apports de verre seront proscrits après 22h.

Pour les personnes âgées ou en difficulté de mobilité, une solidarité de proximité devrait se mettre en place entre voisins. C'est en tout cas un des retours positifs constaté par la Ville de Croix, ville test en la matière.

En réponse à la question de Monsieur DENOEUD, quant au nombre de bennes prévu, Monsieur le Maire indique qu'une trentaine de bennes environ devrait être installée sur la commune, en incluant les bennes enterrées existantes qui pourront partiellement être réutilisées.

Les bennes enterrées ne sont dorénavant envisagées que dans les programmes immobiliers neufs. La Ville a été d'ailleurs précurseur sur ce sujet du fait de sa configuration urbaine et de la difficulté pour certains immeubles de stocker les déchets.

Bien que la mise en œuvre du tri sélectif ait mis fin à l'utilisation de ces bennes enterrées, la Ville a défendu leur réemploi auprès de la MEL dans le cadre de la future collecte du verre.

En réponse à la question de Madame DEBRABANT, Monsieur le Maire indique que la fréquence des collectes sera liée aux capteurs des bennes précédemment évoqués.

Cours d'aquagym

Sujet inscrit à l'ordre du jour par Monsieur LEIGNEL invité à préciser l'objet de sa demande.

La carte d'abonnement aux cours d'aquagym a une durée de validité de 6 mois. Or une habitante a fait part à Monsieur LEIGNEL de l'impossibilité d'utiliser sa carte dans les délais impartis, en raison d'une maladie contractée, mais aussi de la fermeture de la piscine en juillet/août.

Il est indiqué que des prolongations peuvent être accordées selon le motif invoqué (état de santé ayant justifié l'incapacité d'utiliser la carte). Par ailleurs, le tarif étant identique entre le paiement de la séance à l'unité et celui via une carte d'abonnement, il peut être parfois préférable de régler la séance à l'unité.

Monsieur le Maire précise en outre que la piscine n'est jamais fermée durant les deux mois d'été, sauf si de gros travaux sont planifiés, ce qui est exceptionnel. Il indique par ailleurs que l'été n'est pas la période de fréquentation la plus élevée.

Il rappelle en outre que la vocation première de la piscine est de permettre l'apprentissage de la nage par les scolaires.

Enfin, si la piscine de la Madeleine reste en très bon état, contrairement à celles d'autres communes, c'est aussi parce que la Ville s'est attachée à l'entretenir régulièrement en y consacrant le budget nécessaire. Il est rappelé que la MEL participe financièrement aux travaux, ainsi qu'aux entrées correspondant à l'accueil des scolaires.

Conseil Intergénérationnel de la Mémoire et de l'Avenir de La Madeleine (CIMA)

La parole est donnée à Madame Massiet.

Le 9 mars 2023, le conseil municipal a voté la création du CIMA. Il s'agit d'une instance qui a vocation à favoriser le lien social et intergénérationnel et à permettre à des personnes d'âges différents de dialoguer, d'échanger autour de l'histoire et de l'avenir de la Madeleine.

Il est rappelé que nombre d'activités municipales existantes renforcent déjà le lien intergénérationnel.

Des représentants des établissements scolaires et des structures locales œuvrant pour l'intergénérationnel ont vocation à faire partie du CIMA. Les élus délégués à la famille et à la jeunesse, aux aînés, au devoir de mémoire, et à la participation siègeront également au sein du CIMA.

Le CIMA travaillera sur la base d'un ordre du jour co-construit avec ses membres tout comme le conseil communal consultatif.

Lors de la première séance du CIMA, envisagée en début d'année 2024, il sera proposé aux membres de réfléchir à des thématiques et à des projets à mener. Ce premier rendez-vous sera aussi et surtout l'occasion de faire connaissance.

Madame Auxent suggère qu'il y ait des séances communes entre le CCC et le CIMA.

Budget participatif - saison 3

Le budget participatif de la Madeleine en est à sa troisième édition.

La phase de dépôt des projets (15 mai au 30 septembre) a permis de recueillir plus de projets que lors des deux premières éditions, gage de l'intérêt des Madeleinois pour cet outil de participation citoyenne.

8 projets ont été sélectionnés après une étude technique, budgétaire et juridique menée par les services municipaux.

Monsieur Le Maire précise que chaque porteur de projet non retenu s'est vu adresser un courrier de réponse motivé et détaillé. Ces réponses personnalisées exigent un important travail de rédaction, qui s'avère nécessaire, les porteurs de projets ayant pris le temps de penser et de construire leur projet.

La phase de vote par internet a commencé depuis le 15 novembre et se terminera le 31 décembre : le nombre de votes est déjà supérieur à celui de l'an passé. Une permanence de vote s'est également tenue à la médiathèque le 25 novembre (103 votants qui se sont exprimés à cette occasion soit une participation identique à celle de 2022).

Monsieur HAIDAR demande le montant de l'enveloppe budgétaire dédiée au budget participatif celui-ci est de 22 155 €.

Après la diffusion des vidéos de présentation de chaque projet, les membres du CCC sont invités à choisir parmi leurs trois projets préférés en les classant par ordre de préférence.

Le résultat des votes des membres du CCC, les membres siégeant au Conseil Municipal ne prenant pas part au vote, est le suivant :

- 1 le parcours de motricité naturel
- 2 l'aire de jeux pour les tout-petits
- 3 la station de gonflage et de petites réparations pour vélos

Il est rappelé que le résultat comptera pour 25 % du résultat final.

Monsieur le Maire remercie les membres du CCC pour leur participation et les convie à la prochaine cérémonie des vœux à la population.

La séance du CCC est levée à 10h50.
